

ANNEXE B
AVIS DE L'ANT 2013-04
DATÉ DU 1^{ER} NOVEMBRE 2013
RÉVISÉ LE 22 JANVIER 2024

Grille de qualification pour un candidat au poste de GConstP

1. Le tableau des critères d'admissibilité suivant permet au candidat au poste de gestionnaire de construction principal (GConstP) au sein d'un organisme de construction acceptable (OConstA) de fournir la preuve qu'il satisfait aux exigences minimales du *Manuel de navigabilité technique* (MNT).

Nom :	Date :
Organisme :	

Critères d'admissibilité	Justification (Ne pas simplement renvoyer au CV, mais donner des exemples)	Acceptabilité (à l'usage de la DNAST uniquement)
Connaissances :		
1.	Être diplômé dans un domaine de génie d'une université reconnue par l'ANT ou détenir un diplôme en technologie aérospatiale reconnu par l'ANT ou encore, selon l'ANT, détenir des connaissances et une expérience équivalentes.	
2.	Posséder une connaissance approfondie, acquise grâce à une formation structurée ou à une expérience de travail, des règles et des normes de navigabilité technique :	
a.	par la réussite du cours de familiarisation en matière de navigabilité du MDN, ou grâce à une expérience équivalente pertinente;	
b.	portant sur les chapitres du MNT traitant des normes des produits aéronautiques.	
3.	Selon l'ANT, posséder une connaissance approfondie, acquise grâce à une formation structurée ou à une expérience de travail, des produits aéronautiques visés.	
4.	Bien comprendre les responsabilités liées à la navigabilité de l'organisme de construction accrédité (OConstA) pour le travail accompli autant par l'organisme lui-même que par les organismes extérieurs en vertu d'accords de soutien.	
5.	Faire preuve d'une excellente compréhension des sujets qui suivent, à la satisfaction de l'ANT : NOTE : <i>Ces sujets peuvent aussi être abordés dans une entrevue officielle.</i>	
a.	la portée et l'étendue de l'autorité de navigabilité technique attribuée par l'ANT à l'OConstA;	

ANNEXE B
AVIS DE L'ANT 2013-04
DATÉ DU 1^{ER} NOVEMBRE 2013
RÉVISÉ LE 22 JANVIER 2024

Critères d'admissibilité		Justification (Ne pas simplement renvoyer au CV, mais donner des exemples)	Acceptabilité (à l'usage de la DNAST uniquement)
b.	les responsabilités liées à la navigabilité de l'organisme de construction accrédité (OConstA) pour le travail accompli autant par l'organisme lui-même que par les organismes extérieurs en vertu d'accords de soutien;		
c.	les responsabilités liées au rôle de GConstP;		
d.	les responsabilités des personnes qui ont reçu l'autorité pour exécuter des fonctions de navigabilité technique au nom de l'ANT;		
e.	le manuel des procédés de construction (MPCConst) de l'OConstA, y compris les procédures connexes approuvées;		
f.	l'interdépendance et les interfaces entre le programme de navigabilité technique et les exigences du système de gestion de la qualité.		
Habilités :			
Selon la portée et l'étendue de l'autorité de navigabilité technique de l'organisme, détenir les habiletés nécessaires dans ce qui suit et pouvoir en faire la preuve ou pouvoir fournir des exemples actuels ou passés en ce qui concerne la capacité à :			
1.	Interpréter correctement les normes de navigabilité.		
2.	Appliquer correctement les procédés de navigabilité.		
3.	Élaborer des procédés dans le MPCConst qui respectent les règles et les normes de navigabilité applicables.		
4.	Évaluer si les procédures de l'OConstA respectent le MPCConst approuvé par l'ANT.		
5.	Analyser les spécifications préparées pour l'élaboration, l'essai ou le soutien technique d'un produit aéronautique approuvé afin d'assurer le respect des règles et des normes de navigabilité applicables.		
6.	Appliquer les principes de gestion pour :		
a.	s'assurer que les activités liées à la navigabilité sont menées conformément au MPCConst approuvé par l'ANT et aux procédures approuvées de l'OConstA;		
b.	s'assurer que les autorisations pour le personnel qui exécute les tâches de navigabilité et les fonctions de navigabilité technique sont accordées conformément au MPCConst approuvé par l'ANT et aux		

ANNEXE B
AVIS DE L'ANT 2013-04
DATÉ DU 1^{ER} NOVEMBRE 2013
RÉVISÉ LE 22 JANVIER 2024

Critères d'admissibilité		Justification (Ne pas simplement renvoyer au CV, mais donner des exemples)	Acceptabilité (à l'usage de la DNAST uniquement)
	procédures approuvées de l'OConstA;		
c.	surveiller les compétences des personnes détentrices d'une autorité de navigabilité technique et celles de l'organisme dans son ensemble;		
d.	superviser le perfectionnement et l'évolution des détenteurs éventuels de l'autorité pour la conformité de produit;		
e.	évaluer les aptitudes du personnel en vue de l'attribution de l'autorité de navigabilité technique;		
f.	s'assurer que les compétences techniques adéquates servent à la prise de décisions techniques qui pourraient avoir une incidence sur la navigabilité dans une définition de type approuvée d'un produit aéronautique;		
g.	s'assurer que des mesures appropriées sont prises pour corriger toute pratique ou procédure qui peut compromettre la navigabilité d'un produit aéronautique ou que le problème est porté à l'attention de l'ANT.		
7.	Publier des instructions de navigabilité en cas de non-respect des règles et des normes de navigabilité.		
8.	Communiquer avec les organismes externes afin de :		
a.	s'assurer que les contrats ou ententes de niveau de service sont élaborés et conservés comme il se doit afin de permettre à l'OConstA de fournir le service de soutien et de gestion technique pour le produit aéronautique;		
b.	s'assurer que le travail effectué par une agence externe qui n'a pas été accréditée ou reconnue par l'ANT en tant qu'organisme acceptable est effectué conformément aux procédures approuvées de l'OConstA.		
Expérience :			
1.	Le GConstP doit détenir au moins trois ans d'expérience dans le domaine de la gestion d'activités techniques de complexité semblable à celles de l'organisme.		

ANNEXE B
AVIS DE L'ANT 2013-04
DATÉ DU 1^{ER} NOVEMBRE 2013
RÉVISÉ LE 22 JANVIER 2024

2. Questions d'entrevue pour un candidat GConstP dans un OConstA
- 2.1. Pendant l'entrevue, le candidat est censé établir un lien entre les sujets traités et son organisme. On s'attend à ce qu'il montre sa compréhension des exigences des politiques et des principales procédures en matière de soutien matériel appliquées dans son organisme. Le candidat peut avoir accès en entrevue à toutes les politiques, procédures ou instructions de travail qui sont nécessaires, selon lui, pour faciliter la discussion. Voici une liste des sujets qui sont habituellement abordés pendant l'entrevue avec un candidat GConstP d'un organisme de construction acceptable.
 - a. A une compréhension générale du programme de navigabilité. Par exemple : la structure hiérarchique, du ministre au GConstP, les trois niveaux d'attribution de l'autorité, les principes du programme de navigabilité (les 4 A).
 - b. Peut expliquer le processus de modification du manuel des procédés de construction (MPCConst).
 - c. Peut expliquer les responsabilités du GConstP et des personnes participant au processus de fabrication.
 - d. Peut décrire les exigences techniques préalables auxquelles doivent satisfaire ces personnes.
 - e. Peut décrire le mécanisme d'autorisation et dire qui a le pouvoir d'autoriser des modifications à ce mécanisme. Il peut aussi expliquer comment les autorisations sont accordées, consignées et suivies.
 - f. Peut expliquer comment l'organisme donne accès aux dessins et aux spécifications de fabrication approuvés et assure la gestion de ceux-ci.
 - g. Peut expliquer comment l'organisme utilise les données techniques approuvées dans son processus d'élaboration et d'approbation des procédés de fabrication.
 - h. Peut décrire les politiques de l'organisme relatives à l'identification des pièces fabriquées (c.-à-d., étiquette/marque indiquant le numéro de la pièce).
 - i. Peut décrire le mécanisme de contrôle de la qualité et d'assurance de l'organisme, y compris le traitement des pièces non conformes.
 - j. Peut décrire les procédés associés à la fabrication des pièces approuvées.
 - k. Peut décrire la procédure de diffusion des documents sur les pièces fabriquées.
 - l. Peut décrire la procédure d'approbation et de gestion du fournisseur et du sous-traitant.
 - m. Peut décrire la procédure d'inspection, d'entreposage et de manutention des matières premières et des fournitures.
 - n. Peut décrire les outils de gestion et les procédures d'étalonnage.
- 2.2. L'entrevue servira également à examiner les problèmes connus qui touchent l'organisme du candidat et à discuter des progrès réalisés ainsi que des activités prévues.